

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ D'IVRY-SUR-LE-LAC

À une séance ordinaire du conseil municipal d'Ivry-sur-le-Lac, tenue le lundi 10 mai 2021, à 19h30, le conseil de la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac siège par voie de visioconférence, sous la présidence de monsieur le maire Daniel Charette, à laquelle sont présents madame Julia Ann Wilkins et messieurs Maxime Arcand, Jean-Claude Béliveau, David Lisbona, André Parent et Jean-Pierre Charette. Étant en visioconférence, chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assiste également à la séance, par voie de visioconférence, la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Josiane Alarie.

1. Présences et quorum

Monsieur le maire, ayant constaté le quorum, déclare la présente séance ouverte.

2. Tenue de la séance à huis clos et par visioconférence

2021-05-239

CONSIDÉRANT le décret qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois;

CONSIDÉRANT l'arrêté de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de tenir sa séance par voie de visioconférence;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des employés municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos par visioconférence et que les membres du conseil et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter par la voie de visioconférence;

Il est proposé par le conseiller André Parent
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et par voie de visioconférence.

ADOPTÉE

3. Adoption de l'ordre du jour

2021-05-240

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour de la présente assemblée;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Béliveau
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

QUE l'ordre du jour soumis pour adoption au début de la présente séance soit et est adopté avec l'ajout du sujet suivant :

- Résolution concernant la journée internationale contre l'homophobie et la transphobie.

ADOPTÉE

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2021

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a remis, dans les délais requis, à tous les membres du conseil, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 avril 2021 et qu'en conséquence elle est dispensée d'en faire la lecture;

2021-05-241

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Charette
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2021 soit approuvé, tel que présenté.

ADOPTÉE

5. Administration et finances

5.1 Liste des déboursés

2021-05-242

Il est proposé par le conseiller Julia-Ann Wilkins
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

QUE la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac autorise et ratifie, le cas échéant, le paiement des sommes identifiées à la liste des déboursés présentée dans le cadre de la présente séance, pour la période du 8 avril au 4 mai 2021, portant notamment les numéros de chèques 4933 à 4958 inclusivement, au montant de 74 980.28 \$.

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants dans le fonds d'administration pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

*Josiane Alarie
Le 10 mai 2021*

ADOPTÉE

5.2 Embauche d'un assistant-préposé saisonnier au débarcadère et à la station de lavage

2021-05-243

CONSIDÉRANT la nécessité d'embaucher un assistant-préposé saisonnier pour la station de lavage et le débarcadère municipal;

CONSIDÉRANT QU'un processus de sélection a été tenu;

Il est proposé par le conseiller Maxime Arcand
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil confirme et ratifie l'embauche de monsieur Julien Courchesne à titre d'assistant-préposé attitré à la station de lavage et au débarcadère municipal selon les tâches et l'horaire convenus avec la directrice générale et secrétaire-trésorière;

QUE le taux horaire pour cet emploi soit fixé pour l'année 2021 à 15 \$.

ADOPTÉE

5.3 Dépôt du rapport des réalisations du comité des Ressources humaines et des Affaires juridiques

Dépôt

Le rapport des réalisations du comité des ressources humaines et des affaires juridiques tenu en date du 26 avril 2021 est déposé à la présente séance.

5.4 État préliminaire des activités financières au 30 avril 2021

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose aux membres du conseil municipal l'état des activités financières des revenus et dépenses au 30 avril 2021.

5.5 Formation sur les cybercomportements à risque

2021-05-244

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux articles 14.7.1 et suivants du Code municipal, la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac a joint l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et son regroupement d'assurance de cyber-risques (Regroupement);

CONSIDÉRANT QUE le renouvellement du contrat du Regroupement est prévu pour le 1^{er} juillet 2021;

CONSIDÉRANT QUE les demandes de réclamations résultant de cyber-attaques sont à la hausse;

CONSIDÉRANT QU'il est de l'intérêt du Regroupement et de la Municipalité d'obtenir les meilleures conditions de renouvellement d'assurances et de maintenir la volonté de l'assureur actuel d'agir à titre de courtier du Regroupement;

CONSIDÉRANT QUE pour demeurer membre du Regroupement, il est désormais obligatoire de faire suivre une formation sur les cybercomportements à tous les employés municipaux ayant accès à un ordinateur connecté au réseau de la municipalité ou travaillant sur un ordinateur connecté de la municipalité, que ce soit en télétravail ou dans les locaux de la Municipalité;

Il est proposé par le conseiller André Parent
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac, à titre de membre du Regroupement procédera à l'inscription de tous les employés municipaux ayant accès à un ordinateur, tablette ou autre outil connecté au réseau de la municipalité ou travaillant sur un ordinateur ou autre outil connecté de la municipalité, que ce soit en télétravail ou dans les locaux de la Municipalité à la formation « *Cybercomportements à risque : La sécurité de vos informations dépend d'abord de vos comportements en ligne* » dispensée par l'Académie de transformation numérique de l'Université Laval en partenariat avec l'UMQ au coût de 12 \$ par participant et que ladite formation devra être suivie entre le 1^{er} mai et le 31 juillet 2021.

ADOPTÉE

5.6 Avis de motion : Règlement modifiant le règlement sur la gestion contractuelle

Avis de motion

Le conseiller Jean-Claude Béliveau, donne un avis de motion à l'effet qu'il sera adopté lors d'une assemblée subséquente, un règlement ayant pour objet la modification du règlement sur la gestion contractuelle à l'effet de prévoir des mesures afin de favoriser les entreprises québécoises dans le contexte de la pandémie de la COVID-19.

Le présent avis de motion est accompagné du dépôt du projet de règlement sur la gestion contractuelle. Le projet de règlement est maintenant disponible pour consultation.

5.7 Utilisation du vote par correspondance pour les électrices et les électeurs de 70 ans et plus pour l'élection générale du 7 novembre 2021 et pour toute procédure recommencée à la suite de cette élection

2021-05-245

CONSIDÉRANT QUE l'élection générale municipale aura lieu le 7 novembre 2021 en contexte de la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, tel que modifié par l'article 40 du Règlement du directeur général des élections (DGE), la municipalité peut adopter une résolution afin de permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou

électeur sur sa liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin d'exercer son droit de vote par correspondance, si une telle personne en fait la demande;

CONSIDÉRANT QUE le cadre légal et réglementaire pour administrer cette modalité de vote est désormais fixé et en vigueur;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des troisième et quatrième alinéas de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, tels que modifiés par l'article 40 du Règlement du DGE, une résolution doit être adoptée au plus tard le 1^{er} juillet 2021 et une copie vidimée de celle-ci doit être transmise, le plus tôt possible après son adoption, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections;

Il est proposé par le conseiller David Lisbona
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac permette à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur la liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin qu'elle puisse voter par correspondance pour l'élection générale du 7 novembre 2021 et pour les recommencements qui pourraient en découler, si elle en fait la demande;

QUE la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac transmette à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections une copie vidimée de la présente résolution.

ADOPTÉE

6. Urbanisme

Dépôt

6.1 **Dépôt du rapport du service de l'urbanisme identifiant les permis émis du mois d'avril 2021**

Le registre des permis émis durant le mois d'avril 2021 est déposé à la présente séance.

7. Travaux publics

2021-05-246

7.1 **Octroi de contrat dans le cadre de travaux de réfection sur les chemins Lac-de-la-Grise et Vallée-du-Manitou**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac prévoit effectuer divers travaux de réfection sur les chemins Lac-de-la-Grise et Vallée-du-Manitou;

CONSIDÉRANT QU'il est prévu que ces travaux fassent l'objet de demandes d'aide financière aux volets Redressement et Amélioration du programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est en attente d'approbation du règlement d'emprunt de la part du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a lancé un appel d'offres public en vue de la conclusion d'un contrat pour les travaux de réfection pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT QUE sept soumissions conformes ont été reçues;

Il est proposé par le conseiller Maxime Arcand
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil octroie le contrat pour la réalisation des travaux de réfection sur l'ensemble du territoire à l'entreprise *Construction Monco Inc.* au coût total de 599 393.80 plus les taxes applicables, le tout conditionnel à l'obtention de la subvention dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et à l'approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la portion obligatoire payée par la Municipalité soit imputée à même les crédits disponibles au poste budgétaire numéro 03-31000-101 « Règlement d'emprunt Travaux de réfection 2021 ».

ADOPTÉE

8. Varia

8.1 **Résolution concernant la journée internationale contre l'homophobie et la transphobie**

2021-05-247

CONSIDÉRANT QUE la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

CONSIDÉRANT QUE malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

CONSIDÉRANT QUE le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

Il est proposé par la conseillère Julia-Ann Wilkins
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil proclame le 17 mai Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie et souligne cette journée en tant que telle.

ADOPTÉE

9. Période de question et de commentaires d'ordre général

Aucune question ni commentaire n'a été transmis par les citoyens en regard à cette séance.

10. Fermeture de la séance à 19 h 48

2021-05-248

Il est proposé par la conseillère Julia-Ann Wilkins
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉE

M. Daniel Charette
Maire

Mme Josiane Alarie
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

